

AVIS PUBLIC

Dérogations mineures

À une séance ordinaire qui se tiendra le 12 mai 2026 à 19h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 672, boul. Saint-François, Lac-des-Écorces, le Conseil statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

➤ **N° 2026-0001** ◀

Demande de dérogation mineure visant à rendre réputée conforme la marge avant de 6,27 mètres alors que le règlement de zonage numéro 135 en vigueur à partir de 1980 pour cette propriété construit en 1983, l'article 3.3.5 indique une marge avant de 7 mètres.

Désignation de l'immeuble : 118 à 124 de l'Osier

Lot : 3 313 412

Zone : RES-08

➤ **N° 2026-0002** ◀

Demande de dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un garage d'une superficie de 94,7 m² et d'une hauteur de 6,4 m sur un terrain vacant qui répond au critère de l'article 5.13 relatif au lotissement pour la construction d'un bâtiment accessoire sur un terrain à proximité, alors que le règlement numéro 40-2004, relatif au zonage autorise un bâtiment accessoire d'une superficie de 45 m² et une hauteur maximale de 4 m.

Désignation de l'immeuble : Chemin du Domaine

Lot : 3 605 356

Zone : VIL-08

Lors de cette séance, tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes.

Donné à Lac-des-Écorces, ce 23^{ème} jour d'avril 2026.



Nathalie Labelle

Greffière-trésorière adjointe

Certificat de publication

Je, soussignée, Nathalie Labelle, greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Lac-des-Écorces, certifie sous mon serment d'office avoir publié, ou fait publier, l'avis ci-haut en affichant une copie au bureau municipal et sur le site Internet de la municipalité, ce 23^{ème} jour d'avril 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 23^{ème} jour d'avril 2026.



Nathalie Labelle

Greffière-trésorière adjointe